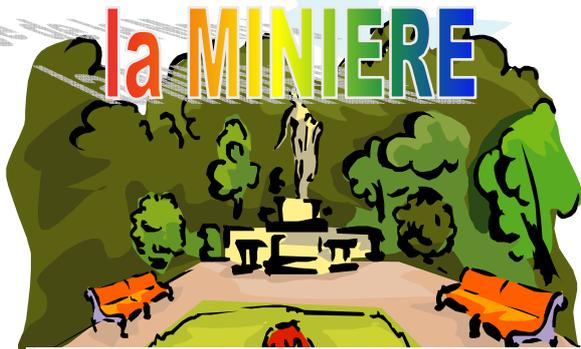


# Sacieres- st- Martin

## curage de la Mare à

Octobre 2012

n°47 bis

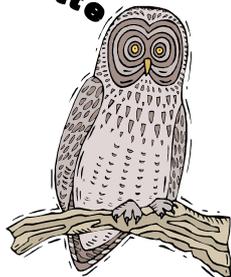


### Des travaux sur le site de la MINIERE

La mare du bourg vient d'être curée, elle en avait bien besoin. La végétation l'avait envahie et elle s'était asséchée. Nous profiterons de ces travaux pour lancer cette année la plantation d'une haie et de plusieurs arbres. Nous profiterons de l'opération bouchures, plantation subventionnée par le Parc de la BRENNNE, pour financer ces travaux. Une haie champêtre devrait prendre place sur le site (chêne pédonculé, charme, cornouiller sanguin, pommier sauvage etc. ...). La mise en place d'arbres fruitiers est même envisagée ! exemple, cerisiers et pruniers. Si des idées d'arbres fruitiers vous viennent, merci d'en parler à la Mairie (ne tardez pas).



Mise en place de la chouette de SACIERGES



GREAT GREY OWL

### Réunion pour info sécurité Destinée aux seniors ;

Organisée par la gendarmerie :

**14 NOVEMBRE 2012**

Salle des fêtes de VIGOUX à partir de 15 H

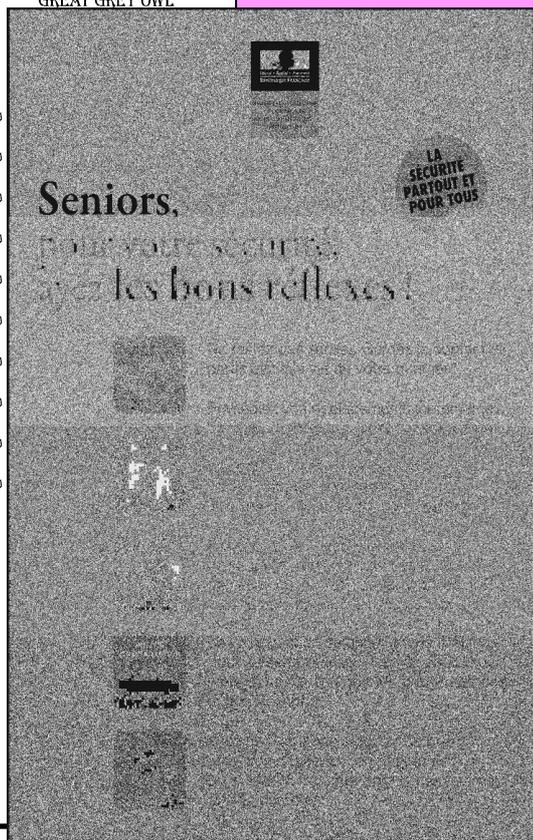
Seniors, pour votre sécurité ayez les bons réflexes !!

On pourrait s'organiser pour le covoiturage, merci de vous renseigner auprès de la mairie.

# IMPORTANT

Sculptée par  
Mr VAN INGEN  
Elle a été offerte par le comité  
des fêtes de SACIERGES.  
Nous lui souhaitons longue  
vie.  
Elle trône aujourd'hui près de  
l'église du bourg, elle attend  
son habit de lasure.

La commune vient d'effectuer  
le nettoyage de la sacristie de  
l'église de SACIERGES.  
Les meubles ainsi que toutes les  
autres boiseries ont été lavés et  
cirés., un bon coup de jeunesse.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.
- Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.
- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.
- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé («https»).
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide  
«Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!»  
sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2012

## Convocation du 27 août 2012

L'an deux mil douze, le six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**PRESENTS** : Guy AXISA, Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Julien BITARD, Marc COUSSEAU, Delphine DU-BRAC, Martine GRELLIER, Dominique PELLERIN, Alfred PRINCE

**Absents excusés** : Jean-Michel BIARDEAU, Pascal DELANAUD

### **DELIBERATION AMORTISSEMENT PARTICIPATION SYNDICAT DE VOIRIE DE ST BENOIT DU SAULT**

En application du décret n°03-2011 du 15/03/2011 qui prévoit que les subventions finançant des routes s'amortissent sur une durée maximale de 15 ans,

Le Conseil Municipal décide d'amortir les participations versées au Syndicat de Voirie de Saint Benoît du Sault en 2011 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La durée maximum de l'amortissement est de 15 ans, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'amortir :

- les participations de 2011 pour un montant total de 98 321.38€
- amortissement linéaire d'une durée de 15 ans, soit 6 554.75 € par an

### **DELIBERATION ADHESION CONTRAT STANDARD ASSURANCE GROUPE PERSONNEL**

Le Maire informe le Conseil que la Commune adhère au contrat-groupe d'assurance du personnel garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal.

Ce contrat, souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre cessera le 31/12/2012.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant que l'intérêt de la commune est effectivement d'adhérer au contrat groupe proposé pour les risques visés ci-dessus :

- décide d'adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au contrat standard d'assurance groupe du personnel proposé par la société GROUPAMA et de retenir l'assiette de cotisation proposée par Monsieur le Maire,

- autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion à intervenir entre la collectivité, la société GROUPAMA et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, et toutes les pièces y afférentes.

•

### **DELIBERATION TARIF LOCATION SALLE DES FETES SACIERGES AU CAFE COMMUNAL**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif de location de la salle des fêtes de Sacierges pour le café communal, pour l'utilisation de cette dernière, au maximum quatre fois par an

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le tarif de la manière suivante : 40 €

- Intégration du chauffage dans le prix de la location,
- La remise en état des lieux sera effectuée par les utilisateurs

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'application de ces modifications à compter du 1<sup>er</sup>/09/2012.

### **DELIBERATION PRISE DE COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement le quatre juin dernier pour la prise de compétence « lecture publique » selon les modalités suivantes :

« La C.D.C. définit, coordonne, organise et gère le service public de la lecture sur l'ensemble de son territoire notamment en mettant en œuvre : l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des bibliothèques et points lectures existants et à créer dans le cadre de son plan de développement de la lecture publique, la mise en place, la gestion et l'animation du réseau de lecture publique et du réseau de bénévoles, la programmation et la mise en œuvre d'animations visant à développer la lecture publique. »

Après délibération le Conseil Municipal décide de la modification des statuts en conséquence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **AVANT PROJET EXTENSION SALLE DES FETES DE SACIERGES**

Le maire communique au Conseil Municipal l'avant-projet de l'extension de la salle des fêtes de Sacierges sur présentation de plan.

Au vu de cet avant-projet, le Conseil demande une continuité du dossier avec proposition de tarif.

#### **PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE SIMPLIFIE « ESPACE NATUREL COMMUNAL »**

Le maire donne lecture d'un document transmis par le P.N.R. « dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine naturel et de sa valorisation touristique, le P.N.R. Brenne souhaite que la commune de Sacierges Saint Martin applique un mode de gestion et d'entretien favorable au maintien de la biodiversité sur le site communal.

Il s'agit d'un site aujourd'hui boisé comportant de nombreuses excavations, traces de l'exploitation du minerai de fer à Chéniers. Ces dépressions se remplissent d'eaux de ruissellement provenant des parcelles mitoyennes situées au sud. Ce site abrite une population de Sonneur à ventre jaune qui semble sur le déclin en raison de l'état du milieu.

L'objectif de la mission est d'ouvrir le milieu et rafraîchir les excavations pour les adapter aux exigences écologiques du Sonneur à ventre jaune et au maintien des autres espèces d'amphibiens présents.

Le mode de gestion serait le suivant : organiser l'abatage des arbres qui encombrant les parcelles communales (vente du bois sur pied pour abatage) et sortir le bois abattu. Puis améliorer l'alimentation du site en eau de ruissellement afin d'assurer le maintien des niveaux d'eau dans les excavations qui servent de site de ponte au Sonneur à ventre jaune et enfin restaurer la connectivité du site communal avec les parcelles environnantes.

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.